



Avignon, le 25 août 2017

Le directeur académique des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les directeurs de lycée privé

s/c de Messieurs les directeurs académiques des services de l'éducation nationale

- des Bouches-du-Rhône
- des Alpes-de-Haute-Provence
- des Hautes-Alpes

POLE ACADEMIQUE DES **BOURSES NATIONALES**

Dossier suivi par

Christine MERCIER Téléphone 04 90 27 76 77 christine.mercier @ac-aix-marseille.fr

Objet : Paiement des bourses nationales du second degré dans les lycées privés Année scolaire 2017-2018

La présente note a pour objet de rappeler les différentes modalités de paiement des bourses nationales du second degré dans les lycées privés.

Il vous appartient de porter à la connaissance des familles qu'elles ont le choix entre

49 rue Thiers 84077 Avignon

04 90 27 76 38

Fax

Horaires d'ouverture : 8h30 - 12h

13h30 - 16h30

I/ Procédure de paiement par procuration :

les deux procédures décrites ci-après.

Les bourses nationales du second degré de lycée dues aux familles des élèves fréquentant un établissement d'enseignement privé peuvent faire l'objet d'une procédure de paiement par procuration aux chefs d'établissement, conformément aux instructions de la comptabilité publique.

Le président de l'association de gestion, représentant légal de l'établissement, a seul qualité pour recevoir les bourses attribuées aux élèves de l'établissement considéré. Il lui appartient de répartir les sommes qu'il reçoit au compte de l'établissement entre les bénéficiaires conformément aux états de liquidation nominatifs transmis par le pôle académique des bourses nationales.

Il est tenu aux obligations suivantes :

Demander aux familles des élèves boursiers (nouveaux et anciens) de compléter la procuration (Annexe 4).

En garder un exemplaire dans l'établissement en cas de litige avec la famille (N.B: 1° la procuration est donnée pour l'année scolaire uniquement 2° en cas de changement d'établissement, le lycée d'accueil doit faire remplir une nouvelle procuration).

Accès personnes à mobilité réduite : 26 rue Notre Dame des 7 douleurs



2/2

Ces procurations sont transmises au service des bourses <u>AU FUR ET A MESURE ET LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE</u> (bien veiller à ce que toutes les rubriques soient remplies et qu'elles soient signées).

- Adresser en début d'année scolaire, et <u>au plus tard le 30 septembre 2017</u>, l'engagement de garantir l'Etat au nom de l'établissement contre tout recours mettant en cause la validité des paiements intervenus par son intermédiaire (Annexe 1).
- Chaque trimestre, fournir l'état de liquidation validé par le responsable légal de l'établissement, qui tiendra lieu d'attestation d'assiduité des élèves mentionnés.
- Chaque trimestre, établir pour chaque boursier un compte d'emploi des sommes mandatées afin d'être en mesure de répondre à toute vérification « a posteriori » par les services administratifs (Annexe 2).
- Achever les opérations de paiement aux familles impérativement dans le mois qui suit la perception des bourses par le mandataire. Aucune somme ne doit rester en attente au compte de l'établissement pour être reportée d'un trimestre sur l'autre.

<u>ATTENTION</u>: La prime d'équipement n'est pas déductible des frais de pension ou de demi-pension et doit être reversée à la famille dans son intégralité.

Les établissements ne souhaitant pas mettre en place cette procédure de procuration sont tenus d'en informer par écrit le pôle académique des bourses nationales <u>avant le 30 septembre 2017.</u> A défaut de réponse, la procédure de procuration sera appliquée.

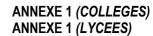
II/ Procédure de paiement direct des familles :

Le mode de paiement retenu par défaut par l'application AGBENET est la procuration.

Les familles ne souhaitant pas donner procuration à l'établissement doivent impérativement remplir la notice de renseignements ci-jointe (annexe 3) et l'accompagner d'un RIB original aux nom et prénom du responsable légal de l'élève présentant la demande de bourse sur un compte courant (les paiements sur livret A et sur livret d'Epargne ne sont pas autorisés). Ces documents devront nous parvenir dès réception dans votre établissement, pour les nouveaux boursiers comme pour les anciens.

Enfin, je vous remercie de veiller à ce que votre établissement reste le premier interlocuteur des familles pour toute question relative aux paiements des bourses.

Christian PATOZ







ENGAGEMENT DE L'ETABLISSEMENT

direction des services départementaux de l'éducation nationale Vaucluse

Paiement des bourses nationales Année scolaire 2017 – 2018

	CACHET DE L'ETABLISSEMENT :		
POLE ACADEMIQUE DES BOURSES NATIONALES			
Dossier suivi par			
Christine MERCIER Téléphone 04 90 27 76 77 Mél christine.mercier @ac-aix-marseille.fr Fax 04 90 27 76 38 49 rue Thiers 84077 Avignon Horaires d'ouverture: 8h30 – 12h 13h30 – 16h30 Accès personnes à mobilité réduite: 26 rue Notre Dame des 7 douleurs	élèves concernés), demande que les bourses attribuées aux é compte de l'établissement. IBAN Code Banque Code Gu /_/_/_/ / / / / / / / / / / / / / / /	r les procurations jointes (cf. la liste récapitule) elèves désignés fassent l'objet d'un versement ichet Numéro de Compte J	ulative des It global au Clé / /_/_/
	 à tenir par élève boursier un compte d'emp à garantir l'Etat contre tout recours mettani intermédiaire. 	t en cause la validité des paiements intervenu A, le	· ·
		Le Président(e) de l'association de gestion Signature et cachet de l'établissement	(1)





direction des services départementaux de l'éducation nationale Vaucluse

NOTICE DE RENSEIGNEMENTS

PAIEMENT DIRECT

BOURSES NATIONALES Année scolaire 2017 – 2018

POLE ACADEMIQUE DES				
BOURSES NATIONALES	Je soussigné (responsable légal)			
	agissant en qualité de	père □	mère □	représentant légal 🛚
Dossier suivi par	de l'enfant (nom- prénd	om)		
Christine MERCIER Téléphone	élève de l'établissemer	nt		
04 90 27 76 77 Mél christine.mercier	ne donne pas procuration à l'établissement et sollicite le versement direct de la bourse			
@ac-aix-marseille.fr	nationale sur <u>mon com</u> livret d'Epargne ne son	-		aiements sur livret A ou sur
Fax 04 90 27 76 38	iiviot a Epaigno no con	n pao autorioco (orginal or jointy.	
49 rue Thiers 84077 Avignon				
Horaires d'ouverture : 8h30 – 12h 13h30 – 16h30				
Accès personnes à mobilité réduite : 26 rue Notre Dame des 7 douleurs	A		Le	

Signature du responsable légal de l'élève :

Pôle académique des bourses nationales

BOURSES NATIONALES D'ETUDES DU 2ND DEGRE DE LYCEE

ANNEE SCOLAIRE 2017 – 2018

COMPTE D'EMPLOI DES SOMMES MANDATEES

NOM et domiciliation de l'établissement :	<u>Tri</u>	<u>imestre</u> :	JANVIE AVRIL-J	IBRE-DEC R-MARS IUIN a mention in	
NOM ET PRENOM DU BOURSIER		MON	ΓΑΝΤ		Date de
(par ordre alphabétique)	BOURSE	Frais de	Frais de	Reliquat	versement
****	(SOMME)	scolarité	demi-	dû à la	à la famille
			pension	famille	
Contiffé avant la mécant état					
Certifié exact le présent état,					
A			Le	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
Le représentant (Nom, Prénom)			Signature:		
Cachet de l'établissement :					





direction des services départementaux de l'éducation nationale Vaucluse

PROCURATION ANNUELLE FAMILLE

Paiement des bourses nationales Année scolaire 2017 – 2018

	CACHET DE L'ETABLISSEMENT :		
POLE ACADEMIQUE DES BOURSES NATIONALES			
	Je soussigné (responsable légal)		
	agissant en qualité de père □	mère □ représentant légal □	
Dossier suivi par	donne procuration à M (1)		
Christine MERCIER Téléphone 04 90 27 76 77	représentant légal de l'établissement sus- indiqué, à effet de :		
Mél christine.mercier	percevoir en mon nom le montant de la bourse nationale attribuée à mon enfant		
@ac-aix-marseille.fr	(nom- prénom)		
Fax 04 90 27 76 38	élève de cet établissement en classe c	le	
49 rue Thiers 84077 Avignon	donner décharge de cette som	me au comptable public qui versera au compte de	
Horaires d'ouverture : 8h30 – 12h	l'établissement la somme correspondant aux frais de pension ou de demi-pension et à me		
13h30 – 16h30	verser le solde éventuel par chèque bancaire ou virement.		
Accès personnes à mobilité réduite : 26 rue Notre Dame	CET IMPRIME NE DOIT COMPORTER AUCUNE RATURE.		
des 7 douleurs	Δ.	Cianatina do garagante lásal	
	A	Signature du responsable légal	
	Le	de l'élève :	
	A	Signature du représentant légal	
	Le	de l'établissement :	

(1) indiquer le nom du représentant légal de l'établissement